

Affaire Thierry Morfoise devant le Tass de Saint-Brieuc. Une première victoire judiciaire !

15 juin 2017





Affaire Thierry Morfoisse

Encore une victoire devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de saint Briec contre l'agriculture productiviste en Bretagne, qui pollue et finit par tuer.

Depuis maintenant huit ans la famille Morfoisse aidée par son comité de soutien se bat pour la reconnaissance de la mort de Thierry en accident du travail en tant que transporteur d'algues vertes décomposées, qui l'ont empoisonné.

Le Tass de saint Briec a rejeter la demande de classement sans suite de la plainte déposée par la sécurité Sociale et l'employeur de Thierry.

Maître François Lafforgue, l'avocat des victimes des pesticides de Triskalia et de Paul François contre Monsanto, avait lors du procès la démonstration que Thierry Morfoisse avait bien été victime d'un accident du travail. L'affaire sera pas classée et bien jugée sur le fond en octobre prochain.

Une cinquante de manifestant(es) sont venus devant le Tass de saint Briec apporter leurs soutiens à la famille Morfoisse. Le Comité de soutien, une forte délégation de l'union syndicale Solidaires, qui participaient au Congrès National de solidaires à Saint Briec,

l'Association de défense du Penthiève, l'association de défense du trégor, le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest.

• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

• Adresse de cet article :

<https://www.solidaires.org/Affaire-Thierry-Morfoisse-devant-le-Tass-de-Saint-Briec-Une-premiere-victoire>